



Agence du revenu du Québec

Volume 2 no 1 - 19 janvier 2017

Négociation à l'Agence du revenu du Québec

Le point sur la négociation en cours

Dans l'[Info-Négo du 14 décembre dernier](#), votre comité de négociation avait mentionné qu'une rencontre de négociation devait se tenir le 11 janvier 2017. Il avait aussi exprimé le vœu que des changements favorables surviennent à la table de négociation en 2017 et que ceux-ci mènent à des travaux plus constructifs. Force est de constater que le début de l'année n'a pas amené le changement souhaité à ce moment-là.

En effet, lors d'une conversation téléphonique tenue entre les deux parties à la table de négociation, le porte-parole patronal a informé le porte-parole syndical que l'employeur n'avait pas avancé ses travaux depuis le 7 décembre dernier. L'employeur n'était donc toujours pas en mesure d'expliquer les demandes de modifications à la convention collective de leur propre dépôt patronal effectué il y a déjà deux ans.

- Le porte-parole patronal a aussi indiqué qu'il n'avait toujours pas de réponse à nos demandes, soit : nos propositions effectuées à la table en octobre dernier;
- nos demandes d'estimation relatives aux économies générées par la diminution du nombre de jours de maladie de 12 à 10 par an;
- nos demandes d'estimations quant aux économies générées par l'augmentation de l'âge de la retraite.

Rappelons qu'au printemps dernier, l'employeur s'était déjà engagé à fournir ces informations pour le 31 juillet 2016.

Au chapitre de l'augmentation de la masse salariale des professionnelles et professionnels découlant de l'exercice de classification, les informations mentionnées par l'employeur à la table de classification nous laissent entrevoir que celle-ci se situe à environ 1,75 %. Cela ne constitue pas, aux yeux de vos représentants, une majoration à la hauteur des attentes de nos membres, considérant notamment ce qu'avait laissé entendre l'employeur à la création de l'agence en avril 2011.

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Devant ce constat et l'inutilité de tenir une rencontre – où il était évident qu'il n'y aurait pas d'avancement lors de celle-ci –, votre comité de négociation a préféré l'annuler. Il continue cependant à préparer une contre-proposition en regard des textes reliés à la sous-traitance qui seront présentés le 25 janvier prochain.

Votre comité de négociation,

Christian Thériault, porte-parole
Bruno Jean
Martine Lefavre
Yves Morin
Martin Pinault